

Règlement de La Randonnée Verte

La Randonnée verte est une organisation de l'association des Gâs de la vallée, association affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF). Elle se déroulera **le dimanche 29 Août 2021 des 8 h au Parc de la Visitation à Ornans.**

➤ L'association **a souscrit une assurance responsabilité civile à MMA association** pour cette organisation.

➤ Stationnement : parking de la Fenotte et site Nautiloue

➤ Cette Randonnée pédestre est ouverte à toute personne en bonne santé. Aucun certificat médical ne sera demandé à l'inscription.

➤ Les parcours sont ouverts aux traileurs amateurs, aucun départ au-delà de 8h45 ne sera autorisé afin de ne pas déranger les randonneurs, parcours - non chronométrés

➤ Il est conseillé d'être équipé de chaussure de marche.

➤ L'organisation recommande de randonner bras et jambe recouverte due à la présence des tiques.

➤ Les mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure.

➤ Chiens autorisés : **tenus en laisse recommandés** notamment sur les points de ravitaillement.

➤ Les randonnées se déroulent sur les sentiers balisés par l'organisation cependant pour des besoins d'organisation des passages sur des routes départementales ou voies communales sont possibles ; à chaque participant d'être vigilant lors de ces passages, chacun est responsable de sa propre sécurité.

L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés par l'organisation.

➤ Tout participant aura le devoir moral de respecter les sites traversés (*garder vos déchets pour les jeter aux points de ravitaillement ou à l'arrivée dans les poubelles*).

➤ Plusieurs ravitaillements seront mis en place sur les différents parcours. Ceux-ci ne font pas office de restauration. Il est plus prudent de prévoir un repas « tiré du sac »

Inscriptions

Inscriptions vivement conseillées en amont de l'évènement :

→ Jusqu'au **mardi 24 aout 2021 minuit**.

Tarifs des parcours avec inscription en ligne

- **5 €** Parcours familial 6 km (Adultes + Enfants – 10 ans (2011 à 2021))
 - Inscription sur place : **départ 8 h – 13 h 30**

- **5 €** Trail (Parcours libre) 12 km ou 18 km ou 24 km :
 - **Départ maxi 8 h 45**

- **6 €** 12 km (1 ravito) : **Départ : 8 h - 12 h 00**
- **8 €** parcours «**Jean lietta**» 18 km (2 ravitos) : **Départ : 8 h - 10 h 30**
- **8 €** 24 km (3 ravitos) : **Depart : 8 h - 10 h 30**

Tarif unique : 10 euros par participants pour inscription sur place le jour de la randonnée hors parcours familial

Gratuité pour – 10 ans inclus

→ *Le tarif comprend le prix de la rando + frais de gestion en ligne*

→ *Remboursement possible, hors frais de service, en cas d'annulation de la randonnée décidé par l'organisation.*

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte la politique de confidentialité de l'évènement mais aussi que les Gâs de la vallée utilisent son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (*vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...*) Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit et joint à son inscription.

L'inscription à cette randonnée implique automatiquement l'acceptation de ce règlement.

Règlement de la randonnée verte // Spécial COVID-19

Le 15 juin 2021 – Sous réserve de modifications

Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19, il n'y aura pas de café et de viennoiserie offert au départ. Un espace buvette sera tout de même mis en place avec consommation assise sur le site d'arrivée.

Général :

L'association a nommé un référent COVID-19 pour cette manifestation : Il s'agit de Gérard Coulet, coordinateur de la randonnée et licencié au Gâs de la vallée.

- Le **port du masque pour les participants est obligatoire** sur le site d'accueil de la randonnée verte et sur les points de ravitaillements
- Une **campagne d'affichage** concernant les règles d'hygiène et de sécurité contre le Covid-19 sera mise en place au départ. *L'organisation se basera sur les prescriptions préfectorales en vigueur le 29 août 2021.*
- **Des bénévoles veilleront à désinfecter** très régulièrement tout le matériel
(Tables – bancs – toilettes - etc...)

Chaque responsable des pôles accueil : ravitaillements - buvette de la manifestation aura comme mission de rappeler les règles des gestes barrières.

Pour les inscriptions le jour de l'organisation :

Plusieurs tables seront placées à l'écart, avec un sens de circulation.

Nous conseillons aux participants d'apporter leurs stylos. L'organisation prévoira des stylos à usages uniques en cas de besoin.

➔ Le participant s'engage à respecter le sens de circulation, le fléchage mis en place par l'organisation, dans le but de limiter les croisements entre les personnes et pour la distanciation spatiale entre participants

Des flacons de **gel hydroalcoolique** seront mis à disposition sur les tables d'inscription, à la buvette, aux toilettes.

Points de ravitaillement :

Nous mettrons en place un sens de circulation.

Les bénévoles prépareront des assiettes de ravitaillements en amont.

➔ Les randonneurs prendront une assiette et ne toucheront à aucune nourriture.

Bénévoles :

- Le masque ou la visière sera obligatoire pour tous les bénévoles.
- Du gel hydroalcoolique leur sera mis à disposition et ils auront comme consignes de se laver les mains très régulièrement. *(Le règlement leur sera transmis en amont)*
- Les bénévoles aux ravitaillements devront obligatoirement porter des masques et des gants.